

Foire aux questions : Appel à notes conceptuelles pour l'initiative Adaptation aux changements climatiques et résilience (CLARE)

Mise à jour : Veuillez noter que ce document a été mis à jour en fonction des questions supplémentaires reçues des candidats intéressés. Ces nouvelles questions sont ajoutées dans la section "questions ajoutées". Ce document a été mis à jour pour la dernière fois le 4 mai 2022.

Ce document répond aux questions relatives à l'appel à notes conceptuelles pour l'initiative Adaptation aux changements climatiques et résilience (CLARE), dont la date limite est fixée au **7 juin 2022**.

Veuillez consulter le [document d'appel détaillé](#) pour des renseignements complets sur l'appel et ses exigences. Pour plus de réponses aux questions relatives à l'appel, veuillez voir [l'enregistrement du webinaire d'information](#).

Table des matières

L'initiative CLARE et l'objet de cet appel à notes conceptuelles.....	3
1. En quoi consiste l'initiative CLARE?	3
2. Comment cet appel s'inscrit-il dans le cadre plus large de l'initiative CLARE?	3
3. Y a-t-il des secteurs d'intérêt particulier dans les thèmes de recherche de l'initiative CLARE?	4
4. Quelle est la différence entre les deux tailles de financement (les projets de plus petite envergure et les projets de plus grande envergure)?	4
5. Quels sont les pays qui sont au centre de cet appel?	4
6. Comment dois-je procéder pour présenter une demande dans le cadre de cet appel?	5
7. Une note conceptuelle peut-elle répondre à plusieurs thèmes?.....	5
8. Quelles seront les prochaines étapes après la soumission d'une note conceptuelle par?.....	5
Admissibilité.....	5
9. Quels sont les organismes qui peuvent demander et recevoir un financement?	5
10. Quels sont les organismes qui ne peuvent pas bénéficier d'un financement?.....	6
11. Les équipes doivent-elles avoir un partenaire canadien ou britannique pour être admissibles?	6
12. Quel rôle l'organisme demandeur principal devra-t-il jouer?.....	6
13. Les équipes peuvent-elles avoir des partenaires supplémentaires ou collaborateurs?	6
14. Un organisme qui a déjà reçu ou qui reçoit actuellement des fonds du CRDI peut-il être autorisé à présenter une demande dans le cadre de cet appel?	7

Foire aux questions: l'initiative Adaptation aux changements climatiques et résilience (CLARE)

15. Combien de propositions un organisme peut-il soumettre?	7
16. Pourquoi cet appel met-il l'accent sur la nécessité d'une approche systémique de la recherche? ...	7
Attentes envers les projets	7
17. Qu'attend-on des équipes de recherche?	7
18. Quel est le degré de collaboration attendu dans le portefeuille de l'initiative CLARE?	8
19. Qu'est-ce que le « continuum de l'intégration du genre et de l'inclusion »?	8
20. Quelle est la différence entre les projets intégrant l'égalité des genres et l'inclusion (EGI) et les projets particuliers à l'EGI?	10
21. Qu'attend-on des projets des retombées des recherches?	10
22. Quel type de renforcement des capacités est attendu des projets?	11
23. Qu'entend-on par partenariats équitables?	11
24. Quelles seront les attentes en matière de gestion des données et d'accès ouvert?	12
25. Quelle est la fourchette budgétaire par projet et quel est le montant total du financement disponible?	12
26. Où puis-je trouver plus de renseignements sur le recouvrement des coûts indirects et d'autres considérations financières pour cet appel?	12
27. Les étudiants au doctorat (Ph. D.) peuvent-ils être financés dans le cadre de projets proposés? ...	12
28. Comment l'initiative CLARE évaluera-t-elle la « justification des ressources »?	12
29. Quelles sont les exigences en matière de production de rapports dans le cadre de cet appel?	13
30. Quels documents les plus pertinents les équipes devraient-elles consulter afin de préparer leurs notes conceptuelles?	13
31. J'ai encore des questions, que dois-je faire?	13
Questions additionnelles	13
32. Quelles sont les dépenses budgétaires admissibles? Existe-t-il des limites budgétaires pour les coûts indirects et relatifs au personnel?	13
33. Qui peut être un chercheur principal? Qu'attend-on d'un chercheur principal?	14
34. Les notes conceptuelles ne sont-elles acceptées que de la part de certains types d'organismes ou de la part d'organismes basés dans certains pays?	15
35. Qu'entend-on par leadership des pays du Sud?	15
36. Ma note conceptuelle est axée sur la science en amont. Comment peut-elle intégrer des considérations relatives à l'égalité des genres et à l'inclusion?	15
37. De qui parlez-vous lorsque vous faites référence aux utilisateurs de la recherche, aux parties prenantes et aux décideurs?	15
Références	17

L'initiative CLARE et l'objet de cet appel à notes conceptuelles

1. En quoi consiste l'initiative CLARE?

L'initiative Adaptation aux changements climatiques et résilience CLARE est un partenariat entre le Canada et le Royaume-Uni, visant à permettre une action durable et socialement inclusive en vue de renforcer la résilience face aux changements climatiques et aux risques naturels pour les pays d'Afrique et d'Asie-Pacifique.

Voici les principaux objectifs de l'initiative CLARE :

- **maximiser l'appropriation des connaissances existantes** par les décideurs politiques et les praticiens, grâce au développement de services, d'outils, de technologies et d'innovations relatives aux changements climatiques;
- **favoriser le développement de nouvelles connaissances** pour soutenir l'adaptation et renforcer la résilience des personnes les plus vulnérables;
- **renforcer les capacités afin de transposer la recherche en mesures** axées vers un développement durable résilient au climat;
- **soutenir les mesures concrètes et socialement inclusives** en comblant les lacunes en matière de données probantes et en soutenant les projets pilotes portant sur les compromis sociaux, économiques et politiques ainsi que les obstacles à l'adaptation aux changements climatiques pour les plus vulnérables.

L'initiative CLARE offre un cadre dans lequel les équipes peuvent positionner leur travail, collaborer et faire partie d'une communauté de pratique et d'action plus large. L'initiative CLARE s'appuie sur plus de 15 ans d'expérience en matière de partenariat pour soutenir la recherche sur l'adaptation au climat dans les pays du Sud. L'initiative CLARE répond au besoin urgent d'intensifier les efforts en matière de recherche et d'innovation pour fournir une meilleure information sur les risques, de meilleurs outils de prise de décision et de meilleures solutions d'adaptation pour permettre un changement transformationnel.

2. Comment cet appel s'inscrit-il dans le cadre plus large de l'initiative CLARE?

Grâce à cet appel à notes conceptuelles, l'initiative CLARE sera en mesure de créer un portefeuille de projets de recherche axés sur l'adaptation et la résilience au climat en Afrique et en Asie-Pacifique.

Ces projets se concentreront sur un ou plusieurs des thèmes de recherche de l'initiative CLARE, à savoir : (1) compréhension du risque climatique; (2) mesures précoces fondées sur le risque; et (3) développement dans un climat changeant. Les projets proposés en réponse à cet appel à notes conceptuelles devront indiquer un thème central ou « thème principal », mais les projets peuvent aborder plus d'un thème.

Les projets sélectionnés renforceront la capacité à mener des recherches et à utiliser les résultats de la recherche en vue de répondre au défi des changements climatiques; les projets devront également démontrer un fort leadership des pays du Sud. Collectivement, le portefeuille fera le lien entre les communautés de l'aide humanitaire, de la science du climat et de la pratique de l'adaptation.

Foire aux questions: l'initiative Adaptation aux changements climatiques et résilience (CLARE)

L'initiative CLARE prévoit d'ouvrir des appels supplémentaires, plus ciblés, à une date ultérieure. Ils seront définis afin de combler les lacunes et de compléter le portefeuille émergent, sur la base des objectifs et des thèmes de l'initiative CLARE.

3. Y a-t-il des secteurs d'intérêt particulier dans les thèmes de recherche de l'initiative CLARE?

L'initiative CLARE répond à la nécessité d'une recherche en réseau et sur le plan des systèmes. Pour cette raison, le programme n'est pas structuré autour de secteurs particuliers et cible plutôt trois domaines de travail thématiques. L'espoir est que l'ensemble du portefeuille de projets recoupe plusieurs secteurs (tels que l'agriculture, la santé, l'eau, etc.) afin d'adopter une vision plus holistique et systémique des problèmes, en reconnaissant les interconnexions et les interdépendances entre les secteurs. Les projets individuels peuvent se spécialiser dans un secteur particulier, et être disposés à faire participer d'autres personnes à l'apprentissage à travers les projets et les secteurs.

4. Quelle est la différence entre les deux tailles de financement (les projets de plus petite envergure et les projets de plus grande envergure)?

Cet appel comporte deux volets distincts de taille de financement.

Le volet portant sur les projets de plus petite envergure sera pour des projets d'un maximum d'un million et demi de dollars canadiens attribués à un organisme demandeur principal. Ces projets auront une durée maximale de 42 mois et porteront sur au moins un pays.

Le volet portant sur les projets de plus grande envergure bénéficiera de subventions d'un montant compris entre six et huit millions de dollars canadiens, attribuées à un à trois organismes demandeurs principaux. Ces projets auront une durée maximale de 42 mois et porteront sur au moins deux pays.

Les deux tailles relatives au financement reconnaissent que les possibilités de contribuer à la connaissance et à l'action climatique existent dans différents contextes, à différentes échelles, et pourraient être dirigées par et impliquer diverses combinaisons d'acteurs.

Les projets relevant de ces deux tailles de financement seront évalués selon les mêmes critères d'évaluation. Une fois intégrés à l'initiative CLARE, tous les projets seront estimés comme des membres égaux du portefeuille de l'initiative CLARE.

5. Quels sont les pays qui sont au centre de cet appel?

Cet appel à notes conceptuelles se concentre sur certains pays d'Afrique et d'Asie-Pacifique qui sont vulnérables au climat. La liste complète des pays admissibles est disponible dans [l'annexe 2 de l'appel à notes conceptuelles ICI](#).

Les projets portant sur des lieux différents et réalisés à différentes échelles sont encouragés. Il peut s'agir de districts locaux ou de pays différents, de secteurs et de « points névralgiques des changements climatiques » climatiques semblables, mais distincts, ou de régions différentes.

Cet appel ne prévoit pas mettre l'accent sur les pays d'Amérique centrale ou du Sud.

Foire aux questions: l'initiative Adaptation aux changements climatiques et résilience (CLARE)

6. Comment dois-je procéder pour présenter une demande dans le cadre de cet appel?

Cet appel à notes conceptuelles est la première étape pour demander un financement. Les propositions de notes conceptuelles seront reçues en ligne au moyen de la plateforme SurveyMonkey Apply au plus tard le 7 juin 2022 à 11h59 HAE. Les propositions en retard ne seront pas acceptées.

- Accédez au formulaire de proposition de demande pour les projets de plus petite envergure ici : https://idrc-crدي.smapply.io/prog/clare_smaller_grants
- Accédez au formulaire de proposition de demande pour les projets de plus grande envergure ici: https://idrc-crدي.smapply.io/prog/clare_larger_grants

7. Une note conceptuelle peut-elle répondre à plusieurs thèmes?

Oui, une note conceptuelle peut répondre à plusieurs thèmes, y compris les chevauchements entre les thèmes. Toutefois, il est nécessaire pour chaque note conceptuelle de cibler un thème principal.

8. Quelles seront les prochaines étapes après la soumission d'une note conceptuelle par?

Les notes conceptuelles seront évaluées par un comité d'évaluation externe, et les recommandations seront présentées au comité de direction de l'initiative CLARE qui prendra la décision finale sur les propositions retenues en fonction des critères d'évaluation et en tenant compte de notre objectif de construire un portefeuille équilibré. Les demandeurs présélectionnés seront invités à soumettre des propositions complètes, avant la fin de septembre 2022.

De plus amples renseignements sur la soumission des propositions complètes seront fournis aux candidats présélectionnés.

Admissibilité

9. Quels sont les organismes qui peuvent demander et recevoir un financement?

Cet appel s'adresse à divers organismes. Les projets peuvent être menés par ou impliquer une collaboration avec des organismes tels que des universités, des think tanks, des organisations non gouvernementales, des courtiers en connaissances, des praticiens, des groupes de la société civile, des entités du secteur privé, etc.

Les organismes demandeurs principaux doivent avoir un statut juridique indépendant (ou « personnalité juridique ») et être en mesure de passer des contrats en leur nom et en leur nom propre, de recevoir et d'administrer des fonds et d'avoir l'autorité nécessaire pour diriger les activités du projet proposé. Les organismes demandeurs principaux doivent être en mesure de démontrer leur statut juridique par des documents écrits. Le statut juridique ne sera examiné que si et quand les demandeurs sont sélectionnés après le processus d'évaluation de l'étape de l'appel à notes conceptuelles. Un organisme demandeur principal doit avoir la capacité d'administrer et de transférer les fonds étrangers à ses partenaires collaborateurs, le cas échéant.

Tous les projets sont encouragés à impliquer diverses coalitions d'acteurs ayant des spécialisations et des rôles distincts de la recherche à la mise en place de mesures. L'équipe proposée peut s'appuyer sur des collaborations et des partenariats antérieurs ou intégrer de nouvelles relations de collaboration afin

d'être adaptée aux besoins. Le CRDI négociera uniquement des accords de subvention avec les organismes demandeurs principaux, qui pourront à leur tour accorder des subventions à d'autres organismes, à l'échelle nationale, régionale ou internationale.

10. Quels sont les organismes qui ne peuvent pas bénéficier d'un financement?

Les agences des Nations Unies et les centres du CGIAR ne sont pas admissibles en tant qu'organisme demandeur principal pour les projets de l'initiative CLARE. Bien que ces organismes ne puissent pas bénéficier directement d'un financement, elles sont admissibles en tant que partenaires de collaboration.

11. Les équipes doivent-elles avoir un partenaire canadien ou britannique pour être admissibles?

Non, les équipes ne doivent pas nécessairement inclure des partenaires canadiens ou britanniques, et le leadership des organismes des pays du Sud est encouragé.

12. Quel rôle l'organisme demandeur principal devra-t-il jouer?

Un organisme demandeur principal sera le chef de projet financier et opérationnel. L'organisme demandeur principal devra être en mesure d'accepter et de gérer des subventions, et être capable de sous-subventionner à l'échelle nationale, régionale ou internationale, selon le cas. L'organisme disposera d'une capacité et d'une expérience pertinentes en matière de gestion de projet et sera en mesure d'assurer la coordination avec tout partenaire collaborateur.

Les organismes demandeurs principaux doivent avoir un statut juridique indépendant (ou « personnalité juridique ») et être en mesure de passer des contrats en leur nom et en leur nom propre, de recevoir et d'administrer des fonds et d'avoir l'autorité nécessaire pour diriger les activités du projet proposé. Les organismes demandeurs principaux doivent être en mesure de démontrer leur statut juridique par des documents écrits. Le statut juridique ne sera examiné que si et quand les demandeurs sont sélectionnés après le processus d'évaluation. Un organisme demandeur principal doit avoir la capacité d'administrer et de transférer les fonds étrangers à ses partenaires collaborateurs.

13. Les équipes peuvent-elles avoir des partenaires supplémentaires ou collaborateurs?

Oui, les notes conceptuelles peuvent désigner d'autres partenaires participant au projet. Les partenaires collaborateurs sont des organismes qui sont membres du projet, mais qui n'auront pas de relation de financement directe avec le CRDI. Les organismes demandeurs principaux doivent avoir la capacité d'administrer et de transférer les fonds étrangers à ses partenaires collaborateurs.

Les autres partenaires collaborateurs peuvent être des organismes de la région, des bureaux nationaux, régionaux ou internationaux d'organismes multilatéraux, des ONG, ou d'autres organismes de l'extérieur de la région ou du pays où sera réalisée la recherche.

En outre, chaque projet devrait tenir compte des parties prenantes pertinentes pour les objectifs du projet, notamment les parties prenantes pertinentes pour les stratégies relatives aux retombées des recherches ainsi que la meilleure façon de les mobiliser.

14. Un organisme qui a déjà reçu ou qui reçoit actuellement des fonds du CRDI peut-il être autorisé à présenter une demande dans le cadre de cet appel?

Oui, les organismes qui ont été ou sont actuellement bénéficiaires de subventions du CRDI sont autorisés à présenter une demande dans le cadre de l'appel.

15. Combien de propositions un organisme peut-il soumettre?

Un organisme peut participer à plus d'une note conceptuelle, mais un chercheur principal individuel ne peut diriger qu'un seul projet. Une personne peut être impliquée dans plus d'une note conceptuelle dans d'autres rôles (p. ex., chercheur, contributeur, coordinateur, etc.).

16. Pourquoi cet appel met-il l'accent sur la nécessité d'une approche systémique de la recherche?

L'initiative CLARE est conçue en partant du principe qu'une mesure efficace en vue de réduire les risques liés aux changements climatiques nécessite une approche systémique. Une telle approche doit être fondée sur une compréhension approfondie des risques (dangers, vulnérabilité différentielle et exposition); le contexte plus large du développement, de l'économie, de l'environnement et de la société; le contexte de la prise de décision, les facteurs comportementaux et psychologiques qui influencent la réceptivité et la mesure, et impliquer le co-développement de solutions potentielles.

Attentes envers les projets

17. Qu'attend-on des équipes de recherche?

Quatre dimensions sont au cœur de l'initiative CLARE; elles doivent être intégrées dans la conception et la mise en œuvre de tout projet de recherche financé par l'initiative CLARE :

- Les retombées des recherches afin de s'assurer que la recherche est axée sur les besoins et les solutions;
- L'égalité des genres et l'inclusion qui tiennent compte des différents obstacles rencontrés par les personnes les plus vulnérables;
- Des coalitions diversifiées et des partenariats équitables au moyen d'une participation et une responsabilité communes dans la conception, la mise en œuvre et l'appropriation de la recherche
- Le renforcement des capacités afin de permettre aux chercheurs, aux praticiens et aux décideurs de mener des actions en matière d'adaptation et de construire un avenir plus résilient pour les personnes les plus touchées par les changements climatiques.

En tant que membre de la communauté de l'initiative CLARE, les projets devront également contribuer et participer aux efforts déployés à l'échelle de l'initiative pour suivre, mettre en commun et apprendre. Les projets joueront un rôle en contribuant à créer un apprentissage et une synthèse à l'échelle de l'initiative CLARE. Voir les détails supplémentaires en réponse à la question 18.

Les équipes devront également prévoir la durabilité et l'héritage de leur travail. Par exemple, comment les résultats du projet, les données, les publications, les boîtes à outils, etc. seront-ils disponibles en vue d'une utilisation future?

18. Quel est le degré de collaboration attendu dans le portefeuille de l'initiative CLARE?

Pour aider l'initiative CLARE à atteindre son but et ses objectifs ambitieux, les équipes de recherche devront également contribuer et participer à **l'échange et à l'apprentissage** à l'échelle du programme pour un bénéfice mutuel, ainsi qu'à la **gestion des connaissances** à l'échelle de l'initiative CLARE.

Les équipes retenues peuvent également s'attendre à collaborer à travers les différents projets de l'initiative CLARE dans le but de tirer profit des diverses expertises qui y sont impliquées, de promouvoir l'apprentissage continu et le réseautage, de déterminer et de saisir les occasions émergentes et d'atteindre des répercussions maximales au-delà de l'échelle des projets individuels.

Les occasions peuvent notamment comprendre :

- Contribuer à la gestion collaborative et adaptative des orientations de l'initiative CLARE;
- Co-développer et participer aux examens annuels en matière d'apprentissage en vue d'explorer les leçons et les domaines de synergie à travers l'initiative;
- Les groupes de travail de l'initiative CLARE portant sur le renforcement des capacités, le genre et l'inclusion, la gestion des connaissances, les retombées des recherches, ou le suivi, l'évaluation et l'apprentissage (SEA) afin de faire progresser l'apprentissage, l'innovation et les retombées.
- L'échange des résultats émergents et des résultats des projets avec le portefeuille de l'initiative CLARE

Les équipes devront donc consacrer suffisamment de temps et de budget à la fois pour gérer et mettre en œuvre leur recherche et pour collaborer aux efforts à l'échelle du programme. Des conseils supplémentaires seront fournis aux demandeurs présélectionnés invités à soumettre des propositions complètes dans le cadre de la deuxième étape de cet appel.

19. Qu'est-ce que le « continuum de l'intégration du genre et de l'inclusion »?

Le continuum décrit les différentes stratégies appliquées dans l'évaluation, la conception, la mise en œuvre et l'évaluation des projets qui prennent en compte les dimensions de genre et d'inclusion et s'attaquent aux inégalités et à l'exclusion sociale fondées sur le genre et d'autres facteurs identitaires.

Ce qui suit présente le continuum de **l'intégration du genre et de l'inclusion dans la recherche** :

	Sensible aux sexospécificités genre et l'inclusion	Adaptée aux sexospécificités et l'inclusion	Transformateur à l'égard des sexospécificités et l'inclusion
Description	Le genre et l'inclusion sont pris en compte dans la justification du projet de recherche et dans la conception et la méthodologie du projet, mais ne s'étendent pas (encore) à une analyse ou à une action visant à lutter contre les inégalités sociales.	Le genre et l'inclusion sont pris en compte dans la justification, la conception et la méthodologie du projet de recherche, et font l'objet d'une analyse rigoureuse pour éclairer la mise en œuvre et la communication et influencer les stratégies.	Le projet de recherche examine, analyse et construit une base de données probantes en vue de guider les changements pratiques à long terme dans les relations de pouvoir structurelles et les normes, les rôles et les inégalités qui définissent les expériences différenciées des personnes. La recherche transformative a pour objectif de conduire à un changement durable en matière d'égalité des genres et d'inclusion au moyen d'interventions (p. ex., des partenariats, des efforts de sensibilisation et des interventions).
Questions clés à poser	La conception de la recherche inclut-elle une analyse des rôles, expériences et répercussions différenciés pour les hommes, les femmes, les filles, les garçons, les personnes non binaires ou les populations particulières?	La recherche utilise-t-elle l'analyse afin de mettre en œuvre des interventions et de tenir compte des résultats de l'analyse, de s'en inspirer et d'y donner suite?	La recherche va-t-elle au-delà de l'analyse des rôles différenciés, des expériences, des écarts de perception et explore-t-elle les causes structurelles sous-jacentes, les normes et les relations de pouvoir à l'origine de ces différences? PLUS : La recherche met-elle en œuvre des mesures en vue de s'attaquer aux causes structurelles sous-jacentes, aux normes et aux relations de pouvoir à l'origine de ces différences?

Les équipes de recherche sont priées d'indiquer où se situe le projet sur ce continuum de l'intégration du genre et de l'inclusion lorsqu'elles soumettent leur note conceptuelle afin qu'elle puisse être examinée en conséquence. Cet appel est ouvert aux projets qui sont sensibles aux sexospécificités et l'inclusion, adaptés aux sexospécificités et l'inclusion, ou transformateurs à l'égard des sexospécificités et l'inclusion. Les propositions qui ne tiennent pas compte du genre et de l'inclusion ne seront pas estimées admissibles.

Les candidats sont vivement encouragés à rechercher des ressources sur la manière d'aborder de manière appropriée la question du genre et de l'inclusion dans la note conceptuelle et à consulter l'annexe 1 du document d'appel pour davantage de conseils.

20. Quelle est la différence entre les projets intégrant l'égalité des genres et l'inclusion (EGI) et les projets particuliers à l'EGI?

Comme indiqué à l'annexe 1 du document d'appel :

Les projets intégrant l'EGI sont des projets qui intègrent effectivement les considérations en matière de l'égalité des genres et de l'inclusion dans leur conception de recherche et qui proposent une équipe diversifiée et comprenant une expertise pertinente en matière de genre et de l'inclusion.

Les projets particuliers à l'EGI sont des projets dont la question de recherche centrale et les résultats attendus concernent l'égalité des genres et l'inclusion. Ces projets génèrent des données probantes et des leçons clés sur l'égalité des genres et l'inclusion et testent les approches qui fonctionnent en vue de faire progresser les résultats en matière d'égalité des genres et d'inclusion. L'équipe proposée pour un projet particulier à l'EGI doit être diversifiée et comprendre une expertise importante en matière de genre et d'inclusion, ainsi que des partenaires de collaboration stratégiques.

Dans cet appel à notes conceptuelles de l'initiative CLARE, nous recherchons des projets qui, en particulier :

- ✓ déterminent et mettent en œuvre des approches qui s'attaquent aux obstacles structurels à l'égalité des genres et à l'inclusion, tels que les normes sociales, les relations de pouvoir inégales et les obstacles institutionnels et politiques qui ont des répercussions sur les choix et les possibilités en matière d'adaptation des groupes vulnérables et marginalisés;
- ✓ adoptent une approche intersectionnelle, évitent de traiter les femmes et les hommes comme des groupes homogènes, et déterminent les approches de l'adaptation face aux changements climatiques et du renforcement de la résilience qui seront inclusives, équitables et efficaces pour différents groupes, dans différents contextes;
- ✓ proposent une équipe diversifiée et inclusive qui possède l'expertise nécessaire afin d'intégrer l'EGI dans leur recherche, de la conception à la livraison, y compris les approches en vue de mobiliser les principaux groupes vulnérables qui seront cernés par une analyse relative au genre ou intersectionnelle.

21. Qu'attend-on des projets des retombées des recherches?

L'un des principaux objectifs de l'initiative CLARE est de maximiser l'appropriation et l'utilisation des connaissances afin d'informer l'action climatique. [Des recherches susceptibles d'exercer des retombées considérables](#) (Research for Impact, document en anglais seulement) sont donc un élément central de l'initiative CLARE, et il est prévu que les projets sélectionnés soient fortement axés sur l'obtention de retombées, et qu'ils aient un plan afin d'y parvenir.

Il existe de nombreuses approches relatives aux recherches susceptibles d'exercer des retombées considérables, et il n'y a pas d'approches uniques. Toutefois, certains éléments communs aux approches efficaces consistent à s'assurer que la recherche est axée sur les besoins et les solutions. Les approches transdisciplinaires sont essentielles afin d'y parvenir et devraient comprendre la coproduction de connaissances avec les parties prenantes. Des recherches susceptibles d'exercer des retombées considérables nécessitent de mettre l'accent sur l'apprentissage et l'adaptation des approches de recherche au fil du temps afin de répondre aux nouvelles possibilités de retombées des recherches. Il faut également se concentrer simultanément sur la mobilisation des parties prenantes, le renforcement

Foire aux questions: l'initiative Adaptation aux changements climatiques et résilience (CLARE)

des capacités, les partenariats, la communication et les méthodes permettant de développer des données probantes crédibles en vue de soutenir les mesures.

L'intégration de l'expertise en matière de courtage de connaissances et d'organismes partenaires est fortement encouragée, et une stratégie relative aux retombées de recherche sera requise à l'étape de la proposition complète.

Des ressources pour en savoir davantage (en Anglais seulement):

- [Massive Open Online Course on Research for Impact](#)
- [Novel Insight Brief on Research for Impact](#)
- [Adaptation Research Alliance \(ARA\) Evidence assessment on Research for impact](#)

22. Quel type de renforcement des capacités est attendu des projets?

L'objectif du renforcement des capacités dans l'initiative CLARE est de permettre aux chercheurs, aux praticiens et aux décideurs de mener des actions en matière d'adaptation et de construire un avenir plus résilient pour les personnes les plus touchées par les changements climatiques. Tous les projets devront intégrer des objectifs et des activités en matière de renforcement des capacités. Il peut s'agir d'occasions de renforcement des capacités pour les chercheurs en début de carrière ou de renforcement des capacités des parties prenantes relatives à la compréhension et à l'usage des résultats de la recherche. Ces activités à l'échelle du projet doivent être intégrées dans les budgets du projet.

En plus des efforts en matière de renforcement des capacités à l'échelle des projets, l'initiative CLARE offrira des possibilités d'apprentissage et de soutien au renforcement des capacités à l'échelle du portefeuille des projets. Plus de détails seront disponibles sur ces possibilités une fois que le programme sera en place.

23. Qu'entend-on par partenariats équitables?

L'initiative CLARE recherche des partenariats efficaces et équitables qui comprennent une participation et une responsabilité communes dans la conception, la mise en œuvre et l'appropriation de la recherche; et qui assurent une responsabilité mutuelle entre les participants pour les progrès, les extrants et les résultats. L'initiative CLARE encourage les partenariats qui démontrent et permettent le leadership des pays du Sud, en reconnaissant que le leadership peut être exercé de différentes manières au sein des équipes de recherche.

L'initiative CLARE prévoit que les organismes demandeurs principaux et les partenaires collaborateurs clarifieront les attentes et établiront un sentiment d'équité et de responsabilité mutuelle entre eux, en établissant des « méthodes de travail » qui couvrent la contribution de chaque organisme et la valeur ajoutée à réaliser en travaillant ensemble.

Pour en savoir davantage sur les partenariats équitables, consultez :

- Mundy J (2020) *Commissioning research and improving the effectiveness of partnerships*. Effective Collective, Melbourne. hdl.handle.net/10625/59616

24. Quelles seront les attentes en matière de gestion des données et d'accès ouvert?

Les demandeurs financés dans le cadre de l'initiative CLARE devront se conformer à la politique de libre accès du CRDI et à l'énoncé des principes des données ouvertes du CRDI. Bien qu'il ne s'agisse pas d'une exigence au stade de la note conceptuelle, les demandeurs invités à préparer des propositions complètes doivent élaborer et soumettre un plan de gestion des données (étape 1). Les ressources nécessaires à la publication en libre accès et à la mise en commun des données ouvertes devraient être intégrées aux budgets des projets.

25. Quelle est la fourchette budgétaire par projet et quel est le montant total du financement disponible?

Les budgets relatifs aux grands projets peuvent varier entre six et huit millions de dollars canadiens, et ceux des petits projets peuvent atteindre un million et demi de dollars canadiens. Le financement total disponible dans le cadre de cet appel est de 56 millions de dollars canadiens.

26. Où puis-je trouver plus de renseignements sur le recouvrement des coûts indirects et d'autres considérations financières pour cet appel?

Les coûts indirects peuvent être recouverts sous forme de pourcentage, jusqu'à 13 % des coûts directs réels, comme décrit dans le [modèle de budget](#) du CRDI et comme défini plus en détail dans les [conditions générales](#) de l'accord de subvention* (*notez qu'il s'agit de conditions générales et que le CRDI se réserve le droit de les modifier).

Des conseils supplémentaires sur les budgets sont également disponibles dans la section D de la [Trousse de demande de subvention : un tour rapide](#) du CRDI.

27. Les étudiants au doctorat (Ph. D.) peuvent-ils être financés dans le cadre de projets proposés?

En principe, oui, tout en gardant à l'esprit que la durée des projets ne peut dépasser 42 mois.

28. Comment l'initiative CLARE évaluera-t-elle la « justification des ressources »?

Cette partie des critères d'évaluation examine si l'ensemble du budget demandé et sa répartition entre les catégories budgétaires sont raisonnables compte tenu du projet proposé.

À l'avenir, l'initiative CLARE estimera le « rapport qualité-prix » des projets financés en termes d'économie, de performance, d'efficacité et d'équité dans la production de nouvelles connaissances, l'appropriation des connaissances et le renforcement des capacités. Plus précisément, l'initiative CLARE cherchera à optimiser l'économie d'échelle et la synergie entre les projets financés, ainsi que l'efficacité des interventions pour faire face aux risques climatiques et apporter des avantages. L'efficacité tiendra compte de la chaîne de valeur, de la science aux retombées, en vue d'informer l'adaptation hâtive, les décisions à long terme et les décisions sur les risques futurs à long terme. L'équité examinera comment l'initiative CLARE favorise des partenariats diversifiés et équitables – y compris le leadership des pays du Sud et les parties prenantes hors mieux de recherche – et aborde les conséquences distributives des changements climatiques.

29. Quelles sont les exigences en matière de production de rapports dans le cadre de cet appel?

Les rapports seront basés sur un calendrier des étapes pouvant comprendre des rapports techniques et financiers. Le rapport technique comprendra les informations relatives au suivi, à l'évaluation et à l'apprentissage du projet et contribuera au suivi, à l'évaluation et à l'apprentissage de l'ensemble du projet CLARE, ce qui peut inclure des éléments tels que la mutualisation des extraits de recherche, la diffusion de la recherche et les résultats de la recherche.

30. Quels documents les plus pertinents les équipes devraient-elles consulter afin de préparer leurs notes conceptuelles?

Les références indiquées à la fin de cette FAQ contiennent de nombreuses ressources qui pourraient être utiles aux équipes dans la préparation des notes conceptuelles.

Les références comprennent les rapports d'évaluation récents du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC), la réflexion sur les interventions efficaces en matière d'adaptation et les consultations menées dans le cadre de l'Alliance pour la recherche sur l'adaptation (ARA). Elles contiennent également des informations tirées du soutien passé du Foreign, Commonwealth and Development Office (FCDO) et du CRDI à la recherche sur l'adaptation et la résilience au climat, ainsi que des études de cadrage qui ont permis d'éclairer la conception de l'initiative CLARE et qui portaient sur les lacunes en matière de connaissances, l'examen des données probantes, le genre et l'inclusion, la fragilité, les partenariats équitables et les retombées des recherches.

31. J'ai encore des questions, que dois-je faire?

Voir l'enregistrement du webinaire d'information sur l'appel à notes conceptuelles CLARE (tenu le 21 avril 2022) :

- Voir [l'enregistrement du webinaire en français](#)
- Voir [l'enregistrement du webinaire en anglais](#)

Vous pouvez également communiquer avec nous par courriel à clarecalls@idrc.ca pour toute autre question.

Questions additionnelles

Questions supplémentaires reçues des demandeurs intéressés, mises à jour le 4 mai 2022.

32. Quelles sont les dépenses budgétaires admissibles? Existe-t-il des limites budgétaires pour les coûts indirects et relatifs au personnel?

Un budget indicatif général suffit dans le cadre d'une note conceptuelle. L'examen des notes conceptuelles se concentrera sur la réponse écrite visant à « expliquer pourquoi le montant du financement demandé est nécessaire pour la recherche proposée ». Une note conceptuelle ne sera pas considérée comme non admissible en fonction du budget proposé. L'objectif du budget indicatif est de donner une idée de la manière dont les ressources pourraient être mises en commun ou allouées.

Foire aux questions: l'initiative Adaptation aux changements climatiques et résilience (CLARE)

Le modèle de budget du CRDI comprend plusieurs postes, dont le personnel, les coûts de recherche, les voyages internationaux, les consultants, les coûts indirects, etc. Des détails supplémentaires sur ces postes sont fournis ci-dessous :

Comment comptabiliser les personnes qui contribuent au projet de recherche dans le modèle de budget du CRDI?

Le **poste Personnel** est réservé au **personnel essentiel du projet des organismes demandeurs principaux** qui est embauché pour une longue durée, payé régulièrement et qui travaillera sur le projet pendant toute sa durée (jusqu'à 42 mois). Il s'agit notamment du gestionnaire de projet et du coordinateur de projet. Toutes les fonctions essentielles de l'institution candidate, telles que la gestion financière générale, sont considérées comme faisant partie des coûts indirects associés au projet. Il est conseillé de plafonner les coûts du personnel à 25 %, à moins qu'une justification détaillée ne soit soumise et approuvée par le CRDI, processus qui aurait lieu à un stade ultérieur du processus. Si le budget proposé dépasse 25 % pour le poste Personnel, veuillez expliquer en quelques mots pourquoi dans la section de justification des ressources de votre demande.

Les dépenses de personnel des organismes demandeurs principaux qui ne concernent **pas le personnel essentiel** gérant/dirigeant le projet, mais qui concernent le personnel consacrant du temps au projet pour mener des recherches, des analyses de données, des travaux de communication directement lié au projet, etc. appartiennent au poste **Dépenses de recherche**. De même, TOUTES les dépenses de personnel des partenaires collaborateurs appartiennent au **poste Dépenses de recherche** et doivent être regroupées en un seul poste pour tous les coûts associés au partenaire collaborateur, à l'exclusion des coûts indirects.

Le poste **Consultants** devrait inclure les personnes embauchées par l'institution candidate (et non le personnel existant de l'institution principale ou des institutions collaboratrices) pour effectuer des tâches précises de courte durée et rémunérées à l'acte. Par exemple, un expert embauché pour planifier et animer une consultation virtuelle ou un expert embauché pour concevoir un outil d'aide à la décision en ligne. Il convient de souligner que les consultants embauchés pour le suivi et l'évaluation devraient être inclus dans le **poste Évaluation**.

Qu'est-ce qui peut être inclus dans les coûts indirects?

Les **coûts indirects** peuvent être recouverts sous forme de pourcentage jusqu'à 13 % des coûts directs réels, comme cela est décrit dans le [modèle de budget](#) détaillé du CRDI (qu'il n'est pas nécessaire de remplir à cette étape de l'appel à notes conceptuelles). Lorsqu'un projet comprend des sous-bénéficiaires de subventions qui administrent une partie du projet, la contribution maximale peut être répartie entre l'organisme demandeur principal et l'organisme codemandeur, mais elle ne doit jamais dépasser 13 % du budget total.

33. Qui peut être un chercheur principal? Qu'attend-on d'un chercheur principal?

Les chercheurs principaux assurent la direction de l'équipe et donnent des conseils appréciables sur la manière de mettre en œuvre la recherche. CLARE est ouvert aux chercheurs principaux issus de divers milieux universitaires et non universitaires, tels que les courtiers de connaissances, la gouvernance locale, la recherche politique, les pratiques d'adaptation, l'aide humanitaire, etc. Les chercheurs principaux doivent posséder une expertise et une expérience en rapport avec le contenu du projet

proposé, et avoir le temps et la capacité de favoriser la collaboration entre les divers membres de l'équipe et les partenaires collaborateurs (le cas échéant).

34. Les notes conceptuelles ne sont-elles acceptées que de la part de certains types d'organismes ou de la part d'organismes basés dans certains pays?

Les notes conceptuelles sont acceptées si elles répondent aux critères d'admissibilité. Tout organisme, quel que soit son pays, est donc admissible (s'il a un statut juridique indépendant et est capable d'administrer et de transférer des fonds étrangers), à l'exception des agences des Nations Unies et des centres du CGIAR qui ne sont pas admissibles en tant qu'organismes principaux pour les projets CLARE. Veuillez consulter les points 9, 10 et 11 de la FAQ pour en savoir plus.

35. Qu'entend-on par leadership des pays du Sud?

Le leadership des pays du Sud est une référence générale au rôle de premier plan joué dans le projet par un individu ou une institution du Sud. Nous sommes conscients que le leadership peut prendre différentes formes, telles que la gestion de projets, l'administration de subventions, la conception de recherches, la mobilisation des parties prenantes, la mise en œuvre de recherches, l'analyse de données, la préparation d'extraits de recherche, le courtage de connaissances, etc. CLARE s'attend à ce que la majorité des projets impliquent des partenariats équitables qui incluent des organismes basés en Afrique ou en Asie-Pacifique, que ce soit en tant qu'organismes principaux ou que partenaires collaborateurs.

36. Ma note conceptuelle est axée sur la science en amont. Comment peut-elle intégrer des considérations relatives à l'égalité des genres et à l'inclusion?

Certains types de recherche peuvent avoir une pertinence ou un effet moins direct sur l'égalité des genres, l'inclusion et les rapports de genre. Nous sommes ouverts à vos idées et vous encourageons à expliquer au minimum comment le genre, la diversité et l'inclusion ont été pris en compte dans la composition de l'équipe. En outre, les équipes peuvent envisager les mesures à mettre en place pour garantir des possibilités égales et significatives de participation diversifiée et inclusive à la recherche (par exemple, des partenaires collaborateurs, des parties prenantes, des utilisateurs de la recherche).

Les équipes devraient également tenir compte de la manière dont l'objectif ou les questions de recherche peuvent répondre ou non aux priorités liées au genre ou aux risques climatiques qui touchent certaines populations plus que d'autres. Comment les risques et les conséquences négatives involontaires sur l'égalité des genres ou l'inclusion seront-ils évités ou atténués? Comment les efforts de communication des résultats de la recherche tiendront-ils compte des besoins en matière de connaissances et des possibilités/obstacles relatifs à l'utilisation pour différentes populations?

37. De qui parlez-vous lorsque vous faites référence aux utilisateurs de la recherche, aux parties prenantes et aux décideurs?

Utilisateurs de la recherche : il s'agit des personnes qui utiliseront idéalement les connaissances ou l'innovation produites pour éclairer leurs décisions/actions/politiques/pratiques. Les utilisateurs de la recherche peuvent se trouver à différents points de la chaîne de valeur, de la recherche à l'action, et peuvent inclure les intermédiaires, les praticiens, les responsables politiques, les décideurs et les communautés vulnérables aux effets liés au climat.

Foire aux questions: l'initiative Adaptation aux changements climatiques et résilience (CLARE)

Parties prenantes : il s'agit généralement des personnes qui ont un intérêt dans la recherche, comme les bénéficiaires prévus, d'autres personnes travaillant à relever le même défi ou qui pourraient avoir un rôle pertinent, un point de vue pertinent ou des connaissances pertinentes à apporter. Nous utilisons le terme **décideurs** dans un sens large qui inclut les décideurs gouvernementaux, les praticiens et les individus.

L'initiative CLARE approuve les principes de l'Alliance pour la recherche sur l'adaptation (voir les références).

Références

*Les sources qui ont contribué à la conception de la portée de CLARE; celles indiquées par ** peuvent servir de base pour l'apprentissage pour les communautés au sein de CLARE.*

- Adaptation Research Alliance (2021) consultations on [climate risk assessment](#), [food systems](#), [equality and inclusion](#), and [global health](#)
- Araujo J, Harvey B, Huang YS (2020) A critical reflection on learning from the future climate for Africa programme. Cape Town: [futureclimateafrica.org](#)
- **Berrang-Ford L, Siders AR, Lesnikowski A et al (2021) A Systematic Global Stocktake of Evidence on Human Adaptation to Climate Change. *Nature Climate Change* [10.1038/s41558-021-01170-y](#)
- **Boulle M, Scodanibbio L, Dane A et al (2020) Design scoping study for the capacity strengthening component of the CLARE programme. *Change Pathways*, Johannesburg. [hdl.handle.net/10625/58680](#)
- **Cundill G, Harvey B, Tebboth M et al (2018) Large-scale transdisciplinary collaboration for adaptation research. *Global Chall* 3(4):1700132–1700132. [10.1002/gch2.201700132](#)
- Cundill G, Singh C, Adger WN et al (2021) Toward a climate mobilities research agenda: Intersectionality, immobility, and policy responses. *Glob Environ Change* 69: 102315 [10.1016/j.gloenvcha.2021.102315](#)
- Currie-Alder, Cundill, Scodanibbio et al (2020) Managing collaborative research: insights from a multi-consortium programme on climate adaptation. *Reg Environ Change* 20:117. [10.1007/s10113-020-01702-w](#)
- **Currie-Alder, de Souza (2022) Designing research to catalyse climate action. In: Biswas A.K., Tortajada C. (eds) *Water Security Under Climate Change*. Springer. [10.1007/978-981-16-5493-0_7](#)
- Harvey B, Huang YS, Araujo J et al (2022) Breaking vicious cycles? A systems perspective on southern leadership. *Climate Dev* [10.1080/17565529.2021.2020614](#) .
- Harvey B, Cochrane L, Jones L, Vincent K (2019) Programme design for climate resilient development. IDRC, Ottawa. [hdl.handle.net/10625/58293](#)
- **IPCC (2022) *Climate Change 2022: Impacts, Adaptation and Vulnerability*. Sixth Assessment Report, working group II [www.ipcc.ch/report/ar6/wg2](#) – particularly chapters 8-10 and 17-18
- Izzi V (2018) Research with development impact: lessons from the ecosystem services for poverty alleviation programme. University of Edinburgh. [www.espa.ac.uk](#)
- Jarvie J, Vincent K, Bharwani S et al (2020) Enabling climate science use to better support resilience and adaptation practice. LTS International. [hdl.handle.net/10625/58941](#)
- Jones L, Harvey B, Cochrane L et al (2018) Designing the next generation of climate adaptation research for development. *Reg Environ Change* 18(1):297–304. [10.1007/s10113-017-1254-x](#)
- Karlin L, Kedros J, Lauchlan E et al (2021) Survey on research gaps for CLARE programme. *Shift Insight* [hdl.handle.net/10625/60819](#)
- MacKay B, Roux JP, Bouwer R (2020) Building research capacity in early career researchers. *Future climate for Africa*. [futureclimateafrica.org](#)
- Moosa S, Zhanje S, Ellis C et al (2019) Understanding African decision-makers needs for research and evidence. SouthSouthNorth and International Institute for Sustainable Development. [hdl.handle.net/10625/58733](#)
- **Mundy J (2020) Commissioning research and improving the effectiveness of partnerships. *Effective Collective*, Melbourne. [hdl.handle.net/10625/59616](#)
- Newell P, Srivastava S, Naess LO et al (2020) Towards transformative climate justice. *Institute of Development Studies*, Brighton, UK. [hdl.handle.net/10625/59197](#)
- O'Neill M (2020) Collaborating for adaptation: Findings and outcomes of a research initiative across Africa and Asia. IDRC, Ottawa. [hdl.handle.net/10625/58971](#)
- Overland I, Sagbakken HF, Isataeva A et al (2021) Funding flows for climate change research on Africa. *Climate Dev* [10.1080/17565529.2021.1976609](#)
- Peters K, Dupar M, Opitz-Stapleton S et al (2020) Climate change, conflict and fragility: an evidence review. Overseas Development Institute, London. [www.odi.org](#)
- Prakash A, Cundill G, Scodanibbio L et al (2019) Climate change adaptation research for impact. *CARIAA working paper 23*. [hdl.handle.net/10625/57489](#)

Foire aux questions: l'initiative Adaptation aux changements climatiques et résilience (CLARE)

- Scott L, Bucher A, Cross A et al (2021) UK-funded research on climate change and international development. UK Collaborative on Development Research www.ukcdr.org.uk
- **Singh C, Iyer S, New MG et al (2021) Interrogating 'Effectiveness' in Climate Change Adaptation: Principles for Research and Practice. *Climate and Development* [10.1080/17565529.2021.1964937](https://doi.org/10.1080/17565529.2021.1964937)
- **Sumetee PG, Hofemeier A, Rokitzki et al (2022) Good practices for adaptation action research. ARA evidence review #2 southsouthnorth.org
- **van Eerdewijk A, Bråten Y, Danielsen K (2021) Integration of gender equality and social inclusion considerations into CLARE. hdl.handle.net/10625/60798
- Vignola-Gagné E, Campbell D, Pinheiro H (2021) Network and bibliometric mapping of climate change adaptation and resilience research. Science-Metrix Inc. hdl.handle.net/10625/60802
- Vincent K, Cundill G (2021) The evolution of empirical adaptation research in the global South from 2010 to 2020. *Climate Dev* [10.1080/17565529.2021.1877104](https://doi.org/10.1080/17565529.2021.1877104)
- Vincent K, Steynor A, McClure A et al (2021) Co-production: learning from contexts. In: Conway D, Vincent K (eds) *Climate Risk Africa*. Palgrave Macmillan, Cham. [10.1007/978-3-030-61160-6_3](https://doi.org/10.1007/978-3-030-61160-6_3)
- Werners SE, Wise RM, Butler JRA et al (2021) Adaptation pathways: a review of approaches and a learning framework. *Environ Sci Policy* 116:266–275. [10.1016/j.envsci.2020.11.003](https://doi.org/10.1016/j.envsci.2020.11.003)